

A.V.E. : Nouvelle condition d'entrée au Canada



Le gouvernement canadien a mis en place une nouvelle condition d'entrée au Canada, appelée autorisation de voyage électronique (AVE), à laquelle seront assujettis les ressortissants de pays exemptés de l'obligation de visa et qui entreront au Canada par voie aérienne. Seront entre autres exemptés de cette nouvelle exigence les citoyens des États-Unis et les voyageurs qui possèdent un visa valide.

Le formulaire de cette nouvelle procédure d'admission **doit être complété par les voyageurs éligibles en ligne**, à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>, et ce, avant leur voyage. **Le formulaire sera en effet exigé au moment du départ.**

Cette autorisation est **obligatoire pour les voyages à compter du 10 novembre 2016**. Afin d'effectuer la demande, les passagers auront besoin de leur passeport valide, d'un numéro de carte bancaire (des frais de 7 \$ CAD s'appliquent) et d'une adresse e-mail. L'autorisation sera ensuite envoyée en quelques minutes. Nous recommandons vivement aux passagers éligibles de faire leur demande au moment de leur réservation.

Chalair va relier Perpignan à Limoges en mai 2017

Chalair va assurer la liaison entre Limoges et Perpignan tous les dimanches à partir du 14 mai 2017. L'ATR 42 décollera de la Nouvelle-Aquitaine à 9h30 et se posera dans les Pyrénées-Orientales à 10h35. Pour le retour, le départ de l'aéroport de Perpignan est programmé à 16h05 pour un atterrissage dans la Haute-Vienne à 17h10.

La compagnie a également prévu de poursuivre ses dessertes de Bastia et Ajaccio au départ de Limoges au printemps prochain.